

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 09 mars 2020 à 20 heures conformément aux convocations du 02 mars 2020.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2020 ; Fixation des participations communales 2020 ; Compte administratif 2019 ; Affectation du résultat 2019 ; Compte de gestion 2019 ; Budget 2020 ; Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition avec l'association intermédiaire Relais ASEVe ; Proposition de gestion d'un accueil touristique ; Questions diverses.

Séance du 09 mars 2020

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 02 mars 2020.

Présents : Mesdames Anne-Marie GUILLAUMIN, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Messieurs Jean-Christophe VICTORI, Henri SAUZEDDE et Serge COISSARD ;

Absents : Madame Agnès ROCHE, Messieurs Gilles PÉTEL, Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER, Monsieur Mickaël SANTOS ;

Excusés : Monsieur Didier FOUNIER, Madame Edwige MOLINIER ;

Procurations : de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX, de Madame Edwige MOLINIER à Monsieur Henri SAUZZEDE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2020

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2020/003 – PARTICIPATIONS 2020 DES COMMUNES

Compte tenu des équilibres budgétaires prévisibles d'après le Débat d'Orientation Budgétaire, le Comité décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2020, la participation des communes adhérentes à 4,85 € par habitant.

Le montant de la participation de chacune des communes est fixé à l'unanimité comme suit :

Communes	Participation x nombre d'habitant			Montant 2020
	(population municipale au 01/01/2020)			
AUTHEZAT	4,85 €	X	679	3 293,15 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X	720	3 492,00 €
LE CENDRE	4,85 €	X	5 426	26 316,10 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X	3 976	19 283,60 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X	3 542	17 178,70 €
TOTAL	4,85 €	X	14 343	69 563,55 €

soit au titre de la participation des communes pour 2020, 69 563,55 € de recette globale.

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2020

transmise au Préfet le XX/04/2020

2020/004 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Yves CHAMBON est élu président pour l'examen du Compte Administratif présenté par Monsieur METZGER, président.

Résultats constatés :Section d'exploitation 2019 :

Recettes de l'exercice : 78 512,76 euros

Dépenses de l'exercice : 60 651,34 euros

Excédent 2019 : 17 861,42 euros

Section d'investissement 2019 :

Recettes de l'exercice : 38 505,25 euros

Dépenses de l'exercice : 6 695,62 euros

Excédent 2019 : 31 809,63 euros

Soit un excédent cumulé de 49 671,05 euros

Excédent d'exploitation 2018 : 11 608,64 euros

Déficit d'investissement 2018 : 7 301,15 euros

Soit un résultat global de clôture de 53 978,54 euros

Le Président du Syndicat, Pierre METZGER, s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote du compte administratif 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2020

transmise au Préfet le XX/04/2020

2020/005 – COMPTE DE GESTION 2019

Le Compte de Gestion 2019, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du Syndicat, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2020

transmise au Préfet le XX/04/2020

2020/006 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après avoir approuvé le compte administratif, puis constaté le résultat de l'année 2019, le comité syndical décide à 10 voix pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :	
Dépenses de fonctionnement 2019	-60 651,34 €
Recettes de fonctionnement 2019	78 512,76 €
<u>Résultat de fonctionnement 2019</u>	<u>17 861,42 €</u>
Résultat de fonctionnement 2018 reporté	11 608,64 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2019 à affecter (si déficit, report en ligne 6)</u>	<u>29 470,06 €</u>
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2019	-6 695,62 €
Recettes d'investissement 2019	38 505,25 €
<u>Excédent d'investissement 2019</u>	<u>31 809,63 €</u>
Résultat d'investissement 2018 reporté	-7 301,15 €
<u>Résultat cumulé d'investissement 2019 (B)</u>	<u>24 508,48 €</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2019	
Dépenses d'investissement	-1 000,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2019 (C), origine : subventions	-1 000,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C) résultat positif	23 508,48 €
5 Affectation	29 470,06 €
a) en réserve compte 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	0,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	29 470,06 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense (en ce cas, pas d'affectation)	0,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2020
2020/007 – BUDGET PRIMITIF 2020

transmise au Préfet le XX/04/2020

Monsieur le Président présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2020.

Ce budget, conforme aux indications d'orientation soumises au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 23 janvier 2020, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 104 480,06 euros en section de fonctionnement ;
- 40 700,08 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2020

transmise au Préfet le XX/04/2020

2020/008 – RELAIS ASEVe - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Cette association assure depuis septembre 2019, à la demande, le nettoyage des salles du centre de loisirs et le traitement du linge nécessaire au nettoyage (serpillières essentiellement).

Elle propose au syndicat la signature d'une convention de mise à disposition.

Le président donne lecture de cette convention.

Après discussion, le comité unanime adopte cette convention et autorise le président à la signer.

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2020

transmise au Préfet le XX/04/2020

PROPOSITION DE GESTION D'UN ACCUEIL TOURISTIQUE

Monsieur Yves CHAMBON informe le comité des rencontres et échanges entre le bureau du syndicat et les concepteurs du projet, Madame FOURNET et Monsieur DURAND.

Il présente le projet éco-touristique et précise les objectifs et les valeurs qui l'encadrent.

Les éléments évoqués semblent bien correspondre aux valeurs que porte le Syndicat. Il sera cependant nécessaire d'éclaircir un certain nombre de points relatifs notamment à l'hébergement touristique, et à la part laissée à l'accueil des enfants dans le cadre d'activités encadrées.

Pour cela le bureau du syndicat recevra à nouveau Madame FOURNET et Monsieur DURAND pour avancer sur ce dossier qui reçoit un accueil très favorable de la part des membres du comité syndical.

QUESTIONS DIVERSES

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – ALSH INTERCOMMUNAL

Depuis la précédente réunion du comité syndical, les échanges avec la communauté de communes ont permis de concrétiser la venue d'enfants de leur ALSH à Chadieu.

M. Yves Chambon précise que ces enfants viendront 3 jours par semaine en juillet, soit 11 journées au total, en pique-nique, et n'auront besoin que d'une salle (salle Nord).

La participation financière de Mond'Arverne sera de 140€ par jour, nettoyage des locaux non compris. Aucun engagement n'a été pris à ce jour par Mond'Arverne pour l'année scolaire 2020/2021.

RÉPARATION DU BASSIN CIRCULAIRE

Le bassin a été nettoyé fin octobre suite aux défauts d'étanchéité constatés. Deux entreprises sont venues sur site et doivent fournir des propositions de travaux pour améliorer l'étanchéité. Pour le moment le syndicat n'a reçu qu'un devis.

Ce bassin servant de complément à la réserve incendie du réservoir enterré (100 m³), le comité propose de faire appel à d'autres entreprises pour choisir la réparation la mieux adaptée et faire réaliser le chantier dans les meilleurs délais.

CONTRAT TERRITORIAL DU VAL D'ALLIER

Le rapport «**Suivi dendrométrique de la forêt alluviale de Chadieu**» (réalisé par le CEN en 2019) conclut que «*La gestion sur 20 ans a permis de répondre aux objectifs de conservation de la biodiversité, c'est-à-dire d'augmenter la surface terrière de bois vivants tout en préservant un haut taux de bois morts. Le potentiel d'augmentation du bois vivant est encore très important, car la surface terrière n'est encore que de 21 m²/ha. Le peuplement étant hétérogène, celle-ci correspond à la fois à des secteurs avec de nombreux petits arbres et à la présence importante de très gros bois vivants. Cumulé à la forte représentation des bois morts, autant en nombre d'individus total qu'en diversité de classe d'âge, la forêt de Chadieu constitue un témoin rare d'une vieille forêt alluviale. Des inventaires d'insectes confirment cet intérêt (201 espèces de coléoptères saproxyliques [Calmont, 2007]), de même que la présence d'arbres remarquables d'intérêt départemental. L'absence d'exploitation dans le temps permettra d'augmenter encore l'intérêt de ce site.*

Au vu des dynamiques forestières, il sera intéressant de renouveler ce suivi d'ici 20 ans, ainsi qu'une étude sur les coléoptères saproxyliques. Ce pas de temps long permettra aux arbres de croître et de dépérir, et aux cortèges liés aux vieilles forêts et au bois mort de s'exprimer.»

ECO-COMPTEUR

Le président distribue des relevés du compteur qui montrent une fréquentation importante du site par les promeneurs. Sur ce chemin environ 20 000 passages ont été enregistrés sur une année.

A noter un dysfonctionnement en fin d'année 2019 – début 2020, aucune information sur les passages durant cette période n'a pu être récupérée pour le moment.

Adoption des délibérations n°2020-003 à 2020-008

Fin de la séance à 22 heures 20.

Pierre METZGER,	Agnès ROCHE, <i>absente</i>	Anne-Marie GUILLAUMIN,
Gilles PÉTEL, <i>absent</i>	Nicole ROUX,	Yves CHAMBON,

Ludivine FERNANDEZ JAURIAT,	Nicolas BERNARD, <i>absent</i>	Ludivine MEISSONNIER, <i>absente</i>	
Mickaël SANTOS, <i>absent</i>	Didier FOURNIER, <i>excusé</i> <i>Procuration à Nicole ROUX</i>	Jean-Christophe VICTORI,	
Edwige MOLINIER, <i>excusée</i> <i>Procuration à Henri SAUZEDDE</i>	Henri SAUZEDDE,	Serge COISSARD,	